

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT**

du 15 mars 2016

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. MEYER Luc, Mme GANTNER Christine, Mme WALTER Laetitia, Mme MEYER Sylvie, Mme DE SOUSA Sandra, Mme MEDUA Julie, Mme COUTO LIMA Pastora, M. FIMBEL Patrice, M. THUET Mathias, M. BODINET Martial, Mme GERSTER Christelle, M. BITZBERGER David

ABSENT EXCUSE : M. FISCHER Eric

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015
2. Compte administratif 2015
3. Compte de gestion 2015
4. Affectation des résultats
5. Taux d'imposition 2016
6. Subventions aux associations
7. Crédits scolaires
8. Prix de l'eau 2016
9. Budget primitif 2016
10. Emplois saisonniers
11. Bureau Association Foncière Rumersheim-le-Haut
12. Fleurissement
13. Indemnité de fonction du maire
14. Chasse
15. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
16. Périscolaire
17. Décisions du maire dans le cadre des délégations
18. Communauté de Communes Essor du Rhin
19. Divers
20. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 10 décembre 2015

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 10 décembre 2015.

2. Compte administratif 2015

Pour ce point, M. SCHELCHER Thierry, Maire, a quitté la salle et n'a pris part ni aux discussions ni au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de M. MEYER Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. SCHELCHER Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de crédit de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif pouvant se résumer ainsi :

Compte administratif principal

Subdivisions	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		866 634,11	774 832,41	1 078 844,45		844 646,15
Investissement	167 047,93		336 570,12	417 205,93	86 412,12	
TOTAUX		699 586,18	1 111 402,53	1 496 050,38		758 234,03

Compte administratif annexe : eau assainissement

Subdivisions	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		141 162,06	114 534,79	104 740,89		118 368,16
Investissement		29 937,98	117 509,01	99 363,40		11 792,37
TOTAUX		171 100,04	232 043,80	204 104,29		130 160,53

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Budget principal :

Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
154 348,00	129 520,00

Service eau assainissement :

Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20 000,00	0,00

4. Vote et arrête les résultats tels que résumé ci-dessus.

Compte administratif 2015 C.C.A.S.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de M. MEYER Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. SCHELCHER Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de crédit de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif pouvant se résumer ainsi :

Subdivisions	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		1 621,53	492,00	1 000,00		2 129,53
Investissement						
TOTAUX		1 621,53	492,00	1 000,00		2 129,53

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Vote et arrête les résultats tels que résumé ci-dessus.

3. Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2015 C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats 2015

Budget principal

Le compte administratif 2015 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- * un déficit d'investissement de clôture de 86 412,12 €,
- * un excédent de fonctionnement de clôture de 844 646,15 €,

* un déficit de restes à réaliser de 24 828,00 €.

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'instruction M14, le conseil doit statuer sur ces résultats et procéder à leur affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 844 646,15 € de la manière suivante :

- * le transfert de la somme de 112 000 € en section d'investissement,
- * le report à nouveau à la section de fonctionnement du reliquat, soit la somme de 732 646,15 €.

Budget annexe Eau Assainissement

Le compte administratif 2015 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- * un excédent d'investissement de clôture de 11 792,37 €,
- * un excédent de fonctionnement de clôture de 118 368,16 €,
- * un déficit de restes à réaliser de 20 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 118 368,16 € de la manière suivante :

- * le transfert de la somme de 8 300 € en section d'investissement,
- * le report à nouveau à la section de fonctionnement du reliquat, soit la somme de 110 068,16 €.

5. Taux d'imposition 2016

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2016 à :

- Taxe d'habitation : 10,21 %
- Taxe foncière (bâti) : 4,73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 23,85 %

6. Subventions aux associations et autres organismes

M. MEYER Luc, étant personnellement concerné, quitte la salle de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il souhaitait modifier cette année le régime des subventions aux associations mais faute de temps pour préparer le dossier, il propose de reconduire les montants à l'identique de l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2016 à hauteur de :

- A.L.S.C. Basket : 50 € par jeune licencié + 200 €,
- Ecole de Musique : 150 € par jeune musicien + 200 €,

- Amicale Sapeurs-Pompiers : 50 € par jeune musicien de la Clique + 200 €; 50 € par Jeune Sapeur-Pompier,
- A.L.S.C. Section Football : 50 € par jeune footballeur + 200 €,
- Autres associations : 200 €.

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions suivantes :

- à l'Ecole de Musique Concordia : 2 000 €, pour aider à réduire le déficit de l'année précédente,
- à l'Association de Pêche St-Hubert : 2 000 €, pour participer à l'alevinage, au nourrissage des poissons et à l'achat d'une frayère artificielle pour le plan d'eau de la gravière,
- à l'A.L.S.C. Rumersheim-le-Haut : 500 €, au titre du remboursement de frais d'électricité (salon de l'artisanat et concert « La tête dans les étoiles »)
- à l'Association Elsass Gorilles : 200 €,
- à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers : 360 €

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour ces subventions, qui seront imputées au compte 6574, ligne divers.

M. MEYER Luc reprend sa place dans la salle.

7. Crédits scolaires 2016

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les crédits pour fournitures scolaires courantes pour l'année civile 2016 à :

- Ecole Maternelle : 30 € par élève inscrit,
- Ecole Élémentaire : 30 € par élève inscrit.

Le crédit bibliothèque pour chaque classe est fixé à 200 € pour l'année civile.

8. Prix de l'eau 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1er janvier 2016 :

- le tarif de l'eau aux abonnés à 0,56 €/m³,
- la redevance de l'assainissement à 0,907 €/m³,
- la location du compteur standard à 10 € par année,
- la location du compteur gros débit à 50 € par année.

L'assemblée prend connaissance des tarifs 2016 des redevances (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) :

- pour l'anti-pollution à 0,35 €/m³,
- pour la modernisation des réseaux de collecte : 0,233 €/m³.

Soit un prix total, hors location du compteur, de 2,05 €/m³.

9. Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2016. Ce budget est arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 677 296 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 019 866 €
TOTAL DES DEPENSES : 2 697 162 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 677 296 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 019 866 €
TOTAL DES RECETTES : 2 697 162 €

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION : 212 418 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 90 810 €
TOTAL DES DEPENSES : 303 228 €

RECETTES D'EXPLOITATION : 212 418 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 90 810 €
TOTAL DES RECETTES : 303 228 €

10. Emplois saisonniers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 15 jeunes ont postulé à un emploi saisonnier, par le biais d'un questionnaire de candidature. Les critères de sélection ont été définis pour répondre au plus près des besoins des services techniques.

Monsieur le Maire propose d'embaucher neuf jeunes, chacun pour une période de 4 semaines, durant une partie des vacances de Pâques et durant l'été 2016. Il propose de fixer la rémunération horaire des jeunes saisonniers à l'indice brut 334 (indice majoré 317). Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord. Les crédits sont inscrits au budget 2016 au compte 6413.

11. Bureau Association Foncière

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 24 novembre 2015 relative à la désignation des membres du bureau de l'Association Foncière de Rumersheim-le-Haut. Suite au souhait de M. MEYER Patrice de se porter candidat et à l'accord de M. THUET Mathias pour se désister, il propose de remplacer M. THUET Mathias (suppléant) par M. MEYER Patrice (suppléant). Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

12. Fleurissement

Monsieur le Maire propose de reconduire l'opération fleurissement en 2016 : participation de la Commune à hauteur de 0,50 € par plant (30 plants maximum par foyer). Après délibération, le Conseil Municipal autorise cette prise en charge financière.

13. Indemnité de fonction du maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a modifié, avec effet au 1^{er} janvier 2016, les dispositions relatives à l'indemnité de fonction du maire. Désormais, les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération du conseil municipal, des indemnités de fonctions selon le barème fixé à l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le Conseil Municipal prend acte que le maire bénéficie à partir du 1^{er} janvier 2016 du taux maximal de 43 % et valide la mise à jour du tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal (tableau annexé à la présente délibération).

14. Chasse

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de M. CAILLOT Joël, demeurant à Ensisheim, qui souhaite être permissionnaire de nos deux lots de chasse. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément de M. CAILLOT Joël.

15. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz

Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

- Vu* les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

16. Périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Essor du Rhin a pris la compétence périscolaire au 1^{er} septembre 2015. Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin et de la Communauté de Communes Pays de Brisach, un débat aura lieu pour décider de la prise de compétence périscolaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mme BISI de l'ADAUHR et M. KAUFFMANN Laurent, architecte, ont fait un chiffrage pour un projet de périscolaire de 140 m², locaux adossés à l'école maternelle, ce qui permettrait de mutualiser les espaces, chiffrage établi à 280 000 €, plus 35 000 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre. Sachant que pour qu'un périscolaire soit viable, il faut au moins 24 enfants. Une réunion de travail a eu lieu avec la Communauté de Communes Essor du Rhin le 14 mars 2016. Monsieur le Maire pose la question de l'ouverture d'un périscolaire provisoire, en attendant la décision de la nouvelle intercommunalité quant à la prise de compétence.

M. FIMBEL Patrice estime que 300 000 € ne suffiront pas à financer un périscolaire avec le mobilier et qu'il y a trop d'incertitude à ce jour pour se lancer dans un tel investissement.

Une discussion s'engage sur l'éventuelle ouverture d'un périscolaire provisoire à la salle de musique.

Il est décidé de reporter ce point à une prochaine réunion (le 30 mars 2016), en présence de Corinne FLOTA, de la CCER.

17. Décisions du Maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclarations d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur les immeubles sis section 45 n° 138/14 et 139/14, section 45 n° 82/52.
- Concessions de terrain dans le cimetière communal accordées depuis le 21 septembre 2015 : n° 72 (arrêté n° 68-2015 du 21.9.2015), n° 73 à 79 (arrêtés n° 1-2016 à 7-2016 du 18.1.2016), n° 80 à 92 (arrêtés n° 8-2016 à 20-2016 du 25.1.2016).
- Contrat avec l'ADAUHR (3 900 € TTC) pour la mise à jour des diagnostics accessibilité des bâtiments publics.
- Plantation d'un arbre dans la cour de l'école maternelle confiée à la société Arcane (réalisation d'une fosse et fourniture d'une grille : 2 433,60 € TTC + arbre : 231,00 € TTC). Une animation autour de cette plantation a été réalisée par la Maison de la Nature d'Hirtzfelden.

18. Communauté de Communes Essor du Rhin

Fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays de Brisach :

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays de Brisach. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à ce projet de fusion.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la nouvelle communauté de communes regroupera 32 560 habitants et fait circuler une carte du territoire. Une réflexion est en cours sur

- la gouvernance, le nombre d'élus, le nom, etc.
- le choix du mode de gestion des compétences obligatoires et facultatives
- l'harmonisation des tarifs
- les dossiers prioritaires (collecte des déchets, compétence périscolaire, compétence eau assainissement, transfert des zones d'activités, mode de gestion de la Petite Enfance)
- la formation de groupes de travail (statuts-communication, ressources humaines, finances-marchés, services techniques, développement local, économique,...)

19. Divers

a. Ecole élémentaire

Mme MEYER Sylvie présente à l'Assemblée la demande de Mme la Directrice de l'école élémentaire de financement d'un transport par bus vers Fessenheim en mai 2016, dans le cadre d'une initiation à l'art de la céramique. La société Transdev Grand Est a fait une offre au prix de 64,50 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette offre.

INFORMATIONS

- ◆ Projet d'achat d'une nouvelle tondeuse en remplacement de l'ancienne (consultation en cours, budget de 40 000 €).
- ◆ La nouvelle déchetterie intercommunale sera ouverte en 2017, les marchés ont été attribués (850 000 €). Notre déchetterie sera remise en l'état initial par la Communauté de Communes.
- ◆ Rue du Rhin : une erreur de transcription de limite constructible rend nécessaire une modification simplifiée du P.O.S. pour rectification d'erreur matérielle. La CCER prend en charge ce dossier.
- ◆ Rencontre de Monsieur le Maire avec Mme CROS Nadine de la CCI au sujet du commerce de proximité. Un dossier nous parviendra détaillant les différentes possibilités.
- ◆ Journée Prompt Secours organisée par les Sapeurs-Pompiers (68 participants).
- ◆ Problème de l'accessibilité de l'Ecole des Filles, projet d'éventuel transfert de la salle informatique vers la salle de classe non occupée à l'école élémentaire. Demande en cours auprès de promoteurs pour la gestion du bâtiment Ecole des Filles.
- ◆ Organisation d'une réunion chaque dernier mardi du mois (soit en commissions soit réunion du conseil municipal).
- ◆ Eclairage public : diagnostic en cours par la société Vialis.
- ◆ Enfouissement lignes électriques : les travaux seront finis ultérieurement.
- ◆ La société Sylva Technic taillera des arbres prochainement à divers endroits de la commune.
- ◆ Ravalement de façade de la mairie et remplacement des volets : consultation à venir.
- ◆ Mail de M. FISCHER Eric adressé aux conseillers municipaux, avec des questions. Monsieur le Maire demande si quelqu'un a un commentaire à faire. Pas de commentaire.

TOUR DE TABLE

❖ Mme GANTNER Christine :

- Site internet : la société prestataire a tous les éléments, elle pourra nous présenter un premier projet. Il n'a pas encore été décidé si on ouvrait une page Facebook. Les photos des bâtiments communaux seront réalisées par le photographe Schiller. Audrey gèrera le site.

- ❖ **Mme WALTER Laetitia :**
 - Projet de conseil municipal des jeunes. Elle rencontrera Mme Hombert de Blodelsheim le 17 mars 2016.
 - Haut-Rhin Propre : 23 avril 2016. Monsieur le Maire souhaite que plus d'élus participent.
- ❖ **Mme MEYER Sylvie :**
 - L'animation pour les écoles autour de l'hôtel à insectes aura lieu le 2 mai 2016.
- ❖ **M. MEYER Luc :**
 - Opération de débroussaillage en cours.
 - Journée Citoyenne : réunion publique le 7 avril 2016 à 20 h 00 à la salle de musique. Enumération des différents ateliers qui seront proposés.
- ❖ **Mme MEDUA Julie :**
 - Ne trouve pas correct ne pas avoir inclus M. FISCHER Eric dans le bulletin communal sur une photo prise lors de la Journée Citoyenne. Mme GANTNER Christine informe que c'est elle qui a coupé la photo.
 - Signale que des grillages ont été sectionnés dans son quartier et demande si des faits similaires ont eu lieu ailleurs dans la commune. A surveiller.
- ❖ **M. BODINET Martial :**
 - Théâtre le 20 mars 2016.
 - Concerts les 2 (à Fessenheim) et 30 avril 2016 (à Rumersheim-le-Haut).
- ❖ **Mme COUTO LIMA Pastora :**
 - Problème de stationnement de camionnette rue du Rhin.
- ❖ **M. THUET Mathias :**
 - Signale des dégâts dus aux racines à l'aire de jeux. Monsieur le Maire précise que les deux érables en cause ont été abattus.

La séance a été levée à 23 h 35.

**Pour extrait conforme,
Rumersheim-le-Haut, le 29 mars 2016
Le Maire**

T. SCHELCHER

